



Prix de l'économie STMG
"La Finance pour Tous"
Session 2018

CORRIGE : Les enjeux du crowdfunding

Références au programme STMG Economie :

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES
IV. Quels modes de financement de l'activité économique ? (17%)		Ce thème présente la manière dont peuvent être satisfaits les besoins de financement de l'économie afin de soutenir l'investissement et la consommation et donc être vecteurs de croissance économique. Il expose le poids respectif des marchés financiers et des banques dans le financement de l'économie, tout en soulignant leur forte interdépendance.
IV.1. La situation financière des agents économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités et besoins de financement. - L'autofinancement. 	Le financement de l'économie consiste à mettre en relation les agents ayant des capacités de financement avec ceux ayant des besoins de financement. Au niveau de la nation, le besoin de financement est bouclé par un recours au marché financier mondial. <i>Les propos seront illustrés par la situation globale de quelques pays largement débiteurs ou créanciers.</i> L'autofinancement consiste, pour un agent économique, à pouvoir satisfaire lui-même tout ou partie de ses besoins de financement. Il constitue, selon les périodes, une ressource plus ou moins importante dans le financement des entreprises.
IV.2. Financement direct et financement indirect	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement direct et le marché financier. - Les titres financiers. - Le financement indirect et les banques 	On distingue deux principaux circuits de financement : <ul style="list-style-type: none"> - Le financement direct où les agents à besoins et à capacités de financement se rencontrent directement sur les marchés de capitaux où ils s'échangent des titres financiers (actions et obligations). Si ces titres sont initialement émis sur le marché primaire, ils sont ensuite échangés sur le marché secondaire (bourse des valeurs) ; - Le financement indirect où des institutions financières servent d'intermédiaire entre les agents à besoins et à capacités de financement : on parle à ce titre d'intermédiation financière. Les banques jouent un rôle prépondérant par l'octroi de crédits, dont le taux d'intérêt constitue le prix.

Attendus

La note de synthèse vise à évaluer les capacités du candidat à présenter de façon synthétique et problématisée les informations proposées par le corpus documentaire.

Les sujets abordés sont relatifs aux aspects financiers et monétaires du programme l'économie de la filière STMG.

Structure

- Une introduction présentant une définition des termes du sujet et une problématique.
- Une note structurée autour d'un plan en deux voire trois parties répondant à la problématique.
- Une conclusion avec un récapitulatif très succinct des éléments abordés.

Critères d'évaluation

- Qualité de l'expression écrite : lisibilité de l'écriture, orthographe, grammaire, syntaxe.
- Articulation logique des propos : éviter les redondances, aborder tous les aspects du sujet.

- Capacité à synthétiser : la paraphrase n'est pas autorisée et la note ne doit pas apparaître comme une succession de résumés des annexes. Toutefois une référence aux documents est attendue sous forme de parenthèse, par exemple.
- Maîtrise du vocabulaire, des mécanismes et concepts économiques.

Indications de correction

La proposition de corrigé qui suit apporte des éléments de réponse mais ne constitue pas un attendu définitif.

Le financement participatif ou crowdfunding est un nouveau moyen de mise en relation des agents à besoin de financement et des agents à capacité de financement. Cette mise en rapport s'effectue par le biais de plateformes internet sur lesquelles les acteurs ayant des besoins de financement présentent leur projet à des épargnants prêts à financer ces derniers. (Annexe 1). Le crowdfunding se présente ainsi sous plusieurs formes : 24,6 % de l'argent récolté l'a été sous forme de don, 17,3 % sous forme d'investissement et 58,1 % sous forme de prêt (annexe 2). A côté des emprunts bancaires et des émissions d'actions en bourse, le financement participatif constitue actuellement une 3ème forme de financement des entreprises (annexe 5) dont les montants récoltés ont doublé au cours des 2 dernières années (annexe 4). Au regard de l'indéniable engouement provoqué par ce nouveau moyen de financement, on peut légitimement se demander quels sont les enjeux du crowdfunding.

I/ Intérêt du financement participatif

En phase de lancement de l'activité, les dons peuvent s'avérer très utiles pour l'entrepreneur (annexe 10). De plus, pour une entreprise, le fait de pouvoir s'adresser directement à une multitude d'épargnants permet d'obtenir un financement important (annexe 8) et rapide des projets, de l'ordre de 10 à 60 jours (annexe 10).

Par ailleurs, les PME, de par leur taille, ne peuvent accéder aux marchés boursiers et n'ont pour seul interlocuteur les banques. Le financement participatif constitue alors une source de financement pour des projets, pour lesquels elles n'obtiennent pas de crédit bancaire faute de rentabilité immédiate ou suffisante. Il s'agit souvent de projets liés au recrutement, à la communication, au marketing ou à la R&D (annexe 6).

De plus, contrairement aux banques, qui exigent souvent des garanties personnelles, le crowdfunding ne demande pas de tels engagements de la part du dirigeant (annexe 6).

Enfin, il représente une occasion pour les entrepreneurs de tester leurs idées auprès du grand public. Ainsi le porteur de projet peut considérer qu'un projet ne récoltant pas suffisamment d'argent ne pourra rencontrer une demande suffisante. Il sera ainsi incité à arrêter son projet dès la phase de financement (annexes 8 et 10).

De même, les épargnants ayant choisi les projets dans lesquels ils investissent sont plus à même d'en parler positivement auprès de leur entourage ce qui constitue une forme de communication de bouche à oreille forte utile et gratuite (annexes 7, 8 et 10).

Enfin, ce moyen de financement offre la possibilité à l'épargnant de choisir les projets dans lesquels il souhaite investir (annexe 7) contrairement aux placements intermédiés.

II/ Limites du financement participatif

En premier lieu, on peut observer que le montant de l'argent recueilli par le biais du crowdfunding est actuellement très faible. Il ne représente que 336 millions d'euros sur les 11 premiers mois de l'année 2017 alors que, sur cette même année, 1568 milliards d'euros ont été récoltés par le biais de la bourse et des crédits bancaires. (Annexes 3 et 4)

Le porteur de projet est confronté à un inconvénient majeur, celui du coût. En effet, le principal désavantage de ce mode de financement concerne les taux d'intérêts. Ces derniers, de l'ordre de 5 à 12 %, sont supérieurs aux taux traditionnels (annexe 9).

Du côté de l'épargnant, le crowdfunding nécessite de sa part une certaine culture financière afin d'évaluer au plus juste le risque lié aux différents projets. Les plateformes de crowdfunding proposent certes des outils pour bien choisir les projets (guides, forums, blogs, sélection préalable des projets à mettre en ligne) mais l'épargnant peut faire un choix moins éclairé qu'une banque à laquelle il aurait confié son argent (annexe 9) et il risque de perdre tout ou partie du capital (annexe 11). De plus, il lui est difficile de connaître la valeur réelle des titres dans le cas d'un investissement en capital sans oublier un risque de détournement de la part de la plateforme ou du porteur de projet qui peut investir l'argent ainsi récolté dans d'autres projets que celui initialement promu. (annexe 11).

Conclusion

Au final, le financement participatif constitue une nouvelle modalité de financement direct avantageuse pour les entreprises. Néanmoins, il n'en demeure pas moins un placement risqué pour les épargnants. Ainsi « l'association de consommateurs Que Choisir a accusé les plateformes de prêt de sous-estimer leur risque. Selon elle, après soustraction des défauts de remboursement, prêter en crowdfunding rapporterait moins qu'un Livret A. » (Annexe 9)